



Rapport annuel 2020

Accès à la justice

Sommaire

Accès à la justice, un droit refusé à bien des personnes	3
<i>Valentina Stefanovic</i>	
Accès à la justice: qu’entendons-nous par-là?	4
<i>David Mühlemann</i>	
Accès à la justice: l’engagement de humanrights.ch	6
<i>Marianne Aeberhard</i>	
L’équipe se présente	8
Retour sur l’année 2020	11
Comptes annuels et bilan 2020	15

Accès à la justice, un droit refusé à bien des personnes

La Suisse, qui aime à se présenter comme la gardienne des droits humains, ne garantit de loin pas à toutes les personnes qui y vivent un accès effectif à la justice. Puisque les responsables politiques rechignent à renforcer cet accès effectif à la justice, il revient à la société civile de le défendre!

Quand le coronavirus a entamé sa lente propagation en Europe à la fin février, les nouvelles qui nous parvenaient d’Italie – soins intensifs débordés et population confinée – nous semblaient irréelles, alors que nous continuions à travailler tous ensemble dans nos locaux: six postes de travail répartis sur deux bureaux, un scénario exclu aujourd’hui. En l’espace de quelques jours, nous avons dû nous aussi passer au télétravail. Cette réorganisation ne nous a toutefois pas empêché·e·s de poursuivre en tout temps la mission de notre organisation, par écrans interposés.

Heureusement, dirions-nous, car la pandémie a eu d’importantes répercussions sur les droits fondamentaux et les droits humains. En mars déjà, nous nous demandions lesquels de ces droits étaient concernés par les mesures du Conseil fédéral. Une interdiction des rassemblements est-elle proportionnelle? Que signifie la fermeture forcée d’une partie de l’économie pour les personnes pauvres et pour celles en privation de liberté? Et les critères de triage des patient·e·s dans les hôpitaux sont-ils raisonnables ou constituent-ils une discrimination en raison de l’âge?

Il a suffi de quelques mois pour s’apercevoir que la pandémie avait considérablement aggravé la situation de personnes particulièrement vulnérables: dans les EMS, les personnes âgées sont isolées et meurent souvent seules; le nombre de personnes dépendant d’une aide financière a explosé; les troubles des malades psychiques empirent en raison de la distanciation physique; les droits des demandeur·euse·s d’asile sont davantage rognés; l’accès à l’information est rendu encore plus difficile pour les personnes en situation de handicap; les sans-logis et les personnes toxicodépendantes sont particulièrement exposé·e·s au risque d’infection; les sans-papiers hospitalisé·e·s courent le risque d’être dénoncé·e·s aux autorités; les victimes de violence domestique sont encore davantage vulnérables en raison du confinement et les personnes en privation de liberté ne peuvent plus recevoir de visites.

Les événements de l’an passé ont mis en lumière toute l’importance de notre nouvel axe thématique «Accès à la justice». Une série d’obstacles d’ordre institutionnel et personnel empêchent en effet de nombreuses personnes d’avoir pleinement accès à la justice pour faire valoir leurs droits et se défendre contre les injustices. En Suisse aussi, il y a un écart significatif entre les déclarations d’intention incarnées dans les droits fondamentaux et les droits humains et leur application réelle au quotidien, l’accès effectif à la justice. humanrights.ch a mis sur pied diverses structures pour lever les obstacles observés. L’une d’entre elles, notre Point de contact pour les litiges stratégiques, nous permet, via des actions en justice, d’aborder des atteintes structurelles aux droits humains et d’améliorer l’accès effectif à la justice de catégories de personnes marginalisées. En période de crise en particulier, la société civile doit attirer l’attention sur l’existence de groupes vulnérables et exhorter les pouvoirs publics à préserver leurs droits et à leur garantir l’accès à la justice.

Valentina Stefanovic

Responsable de la rédaction germanophone

Co-coordinatrice de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Accès à la justice: qu'entendons-nous par-là?

L'accès à la justice, ou l'accès à des voies de droit effectives, est l'un des principaux droits de la personne. En effet, des droits systématiquement foulés aux pieds ou qui ne peuvent être invoqués dans un cas concret sont vidés de leur substance et restent sans effet.

Que signifie donc l'«accès à la justice»? Traduite de l'anglais «access to justice», cette expression désigne au sens strict le droit d'être entendu par un·e juge (the right to have one's day in court). Dans son arrêt *Marbury c. Madison* (1803), resté célèbre, la Cour suprême des États-Unis l'a définie de la sorte: «L'essence de la liberté civile consiste dans le droit de tout individu de réclamer la protection des lois».

Aujourd'hui encore, l'accès au juge effectif et sans discrimination représente l'un des éléments essentiels de l'accès à la justice¹. Ce dernier ne se limite toutefois pas à la possibilité théorique de saisir un tribunal, mais doit aussi porter sur la capacité réelle de l'individu à réclamer le respect de ses droits. Des aspects économiques, sociaux et éducatifs doivent donc également être pris en compte: l'individu qui n'a pas les moyens de saisir la justice, qui doit s'attendre en conséquence à subir un grave préjudice ou qui ne connaît pas suffisamment ses droits ne saura que faire d'un accès formel à la justice². Dès lors, pour garantir l'application efficace du droit, il faut non seulement des mécanismes judiciaires de règlement des litiges, mais aussi des centres de consultation d'accès facilité et des mécanismes extrajudiciaires, tels que des services de médiation.

Cependant, la notion d'accès à la justice va au-delà des possibilités de faire valoir ses droits dans une procédure judiciaire ou extrajudiciaire. Prise au sens large, elle désigne la mesure dans laquelle le droit formel se traduit en droit de fait³ ou, pour le formuler d'une autre manière, la mesure dans laquelle le droit qui émane des lois «arrive» réellement jusqu'aux individus. Les institutions et pouvoirs publics doivent protéger les droits fondamentaux et les droits humains en amont avant que les individus saisissent la justice pour les faire valoir et respecter. Les procédures judiciaires ne devraient être donc qu'un instrument à utiliser en dernier recours. En raison du droit fondamental de l'accès à la justice entendu au sens large, les pouvoirs publics sont tenus de poser un cadre qui garantisse le mieux possible les droits humains.

Nous entendons donc par accès à la justice d'une part la possibilité de l'individu de réclamer et de faire valoir ses droits par le biais d'une procédure judiciaire ou d'un autre mécanisme de règlement des litiges (dimension d'application) et, d'autre part, l'obligation de l'État d'octroyer aux droits humains la garantie la plus vaste possible et de combler les lacunes de son dispositif de protection des droits humains (dimension de garantie).

On observe cependant, en Suisse aussi, un écart béant entre le droit théorique et la réalité, tant dans la garantie des droits que dans leur application. Ainsi, seules les personnes aisées peuvent ainsi se permettre d'intenter un procès civil⁴. Les frais d'avocat et de procédure ne sont toutefois pas les seuls obstacles institutionnels et structurels à l'accès à la justice. Le statut de séjour en fait également partie: les sans-papiers ont beau jouir eux aussi du

1 Centre suisse de compétence pour les droits humains: Axe de recherche principal «Accès à la justice».

2 Idem.

3 Carlo Knöpfel, Schlusskommentar, in: Claudia Kaufmann et Christina Hausammann, Zugang zum Recht – Vom Grundrecht auf wirksamen Rechtsschutz, Berne 2017, p. 101.

4 humanrights.ch: L'accès à la justice est réservé aux riches.

droit à un salaire approprié et à des conditions de travail équitables, ils ne pourront pas faire valoir ces droits en justice, car ils doivent indiquer, pour introduire une action, non seulement leur identité, mais aussi leur statut de séjour, et risquent ainsi d'être renvoyé·e·s⁵. Parmi les obstacles de nature institutionnelle, nous trouvons aussi des motifs personnels et subjectifs qui peuvent s'opposer à l'accès effectif à la justice (voir à ce sujet le prochain chapitre).

En dernier lieu, de nombreux obstacles à l'accès à la justice relèvent de la dimension de garantie, comme l'illustre le phénomène du profilage racial: alors que les personnes supposées étrangères courent tous les jours le risque d'être l'objet de contrôles de police à caractère raciste⁶, la Suisse refuse de suivre les recommandations des instances internationales et d'adopter des mesures efficaces pour y remédier⁷. Elle prive ce faisant systématiquement ces individus de leur liberté de mouvement et de leur liberté personnelle. Les personnes en détention peinent elles aussi à faire valoir leurs droits. C'est le cas notamment en détention provisoire, dont la modalité d'exécution est encore l'isolement dans la plupart des cantons. Même des personnes atteintes d'une sévère maladie psychique sont parfois isolées pendant des mois ou des années⁸ une pratique qui se perpétue bien que ses graves conséquences pour la santé soient connues depuis longtemps. De surcroît, l'isolement prolongé entre totalement en contradiction avec les droits humains et le principe constitutionnel de proportionnalité⁹.

Il arrive que des individus saisissent la justice pour dénoncer des problèmes structurels dans le domaine des droits humains (et obtiennent même gain de cause), mais ces victoires individuelles ne se répercutent pas nécessairement sur d'autres affaires semblables, ni n'améliorent les structures sociales et institutionnelles. Dès lors, le fait que chaque individu bénéficie formellement d'un droit de recours ne saurait contrebalancer le déni de droit dans les faits dont sont structurellement victimes certaines catégories de personnes. C'est dire si l'accès à la justice va au-delà de la question de la possibilité de soumettre sa cause à un·e juge: il s'agit d'appréhender cette notion dans sa dimension de garantie des droits, de la replacer dans un contexte plus vaste – celui de la société – et de la mettre au service d'initiatives politiques à même de combler les lacunes de notre régime juridique en matière de droits humains.

David Mühlemann

Responsable de la Consultation juridique pour les personnes en détention

5 Regina Kiener et Gabriela Medici, Die Arbeitssituation von Sans-Papiers in der Schweiz, Grundrechtliche und menschenrechtliche Aspekte.

6 Racial Profiling, Erfahrung – Wirkung – Widerstand, Auswertungsbericht der Kollaborativen Forschungsgruppe Racial Profiling in der Schweiz, 2019.

7 humanrights.ch: Violences policières: à quand des instances indépendantes pour de vraies enquêtes?

8 humanrights.ch, Suizid in U-Haft: Menschenrechtswidrige Haftbedingungen im Regionalgefängnis Bern

9 humanrights.ch: Détention provisoire: le principe de proportionnalité doit devenir une réalité juridique, Règles pénitentiaires européennes (ch. 53A) et Règles Nelson Mandela (règle 43).

Accès à la justice: l'engagement de humanrights.ch

En Suisse aussi, bien des personnes n'ont pas accès à la justice. Nous présentons ci-dessous les obstacles en la matière et les nombreuses et diverses pistes pour les surmonter.

Obstacle no 1: l'ignorance des droits

Pour revendiquer ses droits, il faut les connaître. Or, les victimes, mais aussi les actrices et acteurs des droits humains ne sont souvent pas du tout ou pas suffisamment conscient·es de l'existence des droits humains et des mécanismes permettant de les faire valoir. C'est pour combler cette lacune que humanrights.ch propose depuis 22 ans sa plateforme d'information¹, actuellement le plus important portail en français et en allemand sur le sujet.

Il est capital de pouvoir accéder facilement aux informations. Celles-ci doivent être gratuites, disponibles dans les principales langues nationales et accessibles aux porteurs et porteuses de handicap. En outre, elles doivent pouvoir être consultées sur différents canaux. Nous nous sommes employé·es à tenir compte de ces exigences lors de la refonte du site internet et avons ouvert de nouveaux canaux, tels que des bulletins et des vidéos, afin de rendre les informations accessibles à des groupes cibles supplémentaires.

Fournir des informations gratuites en deux langues nationales requiert de gros efforts et nous ne savons pas combien de temps nous pourrions maintenir cette offre à son niveau actuel.

Obstacle no 2: le manque de centres de conseil

Les droits humains et l'État de droit sont des thèmes complexes. Même les personnes au courant de leurs droits ne savent pas forcément à qui s'adresser pour se faire aider. Souvent, elles se tournent vers humanrights.ch, car nous sommes très présent·es sur internet, où nous abordons une grande variété de sujets. Ainsi, chaque année, nous recevons pas moins de 700 demandes de conseil. Après avoir écouté ces personnes, nous tentons de les aiguiller vers un centre de conseil qui pourra leur être utile. Nous nous fondons en l'occurrence sur une liste de centres situés dans toute la Suisse, que nous tenons à jour et publions également sur notre site internet.

Toutes nos recherches de fonds pour ce travail d'orientation ayant été vaines, humanrights.ch accomplit depuis des années sans rémunération cette activité visant à faciliter l'accès à la justice. Or, il serait impératif de professionnaliser cette prestation d'orientation et de lui consacrer davantage de ressources, afin de venir en aide aux personnes cherchant à faire valoir leurs droits.

Obstacle no 3: l'absence de consultation juridique d'accès facilité

humanrights.ch est la seule organisation en Suisse à offrir – depuis 2017 – une consultation juridique gratuite d'accès facilité aux personnes en détention et à leurs proches². Les personnes en détention sont en effet une catégorie particulièrement vulnérable, dont l'accès à la justice est en outre semé d'embûches. Une fois jugées, elles n'ont en effet plus droit à la défense d'office et ne peuvent pratiquement plus se défendre contre des décisions d'application et des atteintes à leurs droits dans le quotidien carcéral.

¹ <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/>

² <https://www.humanrights.ch/fr/detention/>

En 2020, 198 personnes ont sollicité les conseils de notre antenne, soit une progression d'un tiers par rapport à l'année précédente. Une ligne d'assistance est mise en place tous les jeudis après-midi afin de dispenser des conseils en matière d'exécution des peines et des mesures. La permanence est désormais assurée par trois juristes, qui travaillent en partie bénévolement. Sans leur dévouement, nous ne pourrions pas offrir ce service, car les bailleur·euse·s de fonds institutionnels surtout rechignent à financer une consultation juridique pour cette catégorie de personnes.

Obstacle no 4: des lacunes dans le dispositif de protection des droits humains

humanrights.ch met en place depuis janvier 2020 un Point de contact pour les litiges stratégiques³. On entend par litige stratégique les actions en justice introduites dans l'intention de combler des lacunes du dispositif de protection des droits humains: on aborde des violations structurelles des droits humains en faisant juger une affaire concrète. Les litiges stratégiques sont une méthode particulièrement efficace pour renforcer l'accès à la justice de groupes marginalisés et l'étendre systématiquement.

À long terme, le point de contact est appelé à jouer une fonction de charnière en mettant en lien les personnes concernées avec des avocat·es, des ONG et des services spécialisés. Le point de contact offre des conseils et, dans l'idéal, aussi un soutien financier aux personnes menant un litige stratégique et veille à ce que ces actions en justice aient un écho médiatique. Ce n'est qu'à ce prix que ces litiges pourront réellement avoir l'impact voulu, c'est-à-dire être à l'origine d'une démarche politique ou d'une modification de la jurisprudence.

Actuellement, humanrights.ch met sur pied l'infrastructure nécessaire et se propose de définir et de tester le fonctionnement du point de contact en menant son propre litige stratégique sur le sujet «Décès en détention». Pour ce point de contact aussi, la gamme de prestations dépendra de son financement.

Obstacle no 5: le manque de connaissances et de coordination des organisations de défense des droits humains

Tant les litiges stratégiques que notre participation à la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains ou au Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme montrent que c'est le travail en réseau, la transmission de connaissances et l'exploitation des synergies qui permettent d'obtenir le plus grand impact. Il s'agit de collaborer non seulement avec les ONG, mais aussi avec tous les autres acteurs de la protection des droits humains. C'est dans cet esprit que humanrights.ch organise avec l'Université de Bâle (Pr Markus Schefer) et Inclusion Handicap la première Conférence annuelle sur les droits fondamentaux⁴, qui aura lieu en juin 2021.

Marianne Aeberhard

Directrice de humanrights.ch

Responsable du Point de contact pour les litiges stratégiques

³ <https://www.humanrights.ch/fr/litiges-strategiques/>

⁴ <https://www.humanrights.ch/fr/litiges-strategiques/conference/>

L'équipe se présente



David Mühleemann

Responsable du Centre de conseil juridique pour les personnes en détention

«Le Centre de conseil juridique pour les personnes en détention me tient très à cœur. J'aime le contact direct avec les gens et la possibilité de venir en aide à des personnes souvent totalement isolées. La thématique de la prison et de la détention est importante pour notre société. Nous devons prendre conscience qu'en alourdissant les peines et en excluant nos semblables, c'est aussi à nous-même que nous faisons du tort. J'attends de mon travail chez humanrights.ch de pouvoir continuer à m'engager pour les droits humains, en faveur

d'un vivre ensemble solidaire. J'apprécie beaucoup de collaborer au sein d'une petite équipe: les échanges entre collègues sont simples et directs.»



Gina Vega

Responsable de l'Antenne discrimination et racisme ainsi que du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

L'Antenne discrimination et racisme a pour principale mission de coordonner le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, qui regroupe 23 permanences en Suisse. Nous publions une fois par an, en collaboration avec la Commission fédérale contre le racisme, le rapport «Incidents racistes recensés par les centres de conseil», levant le voile sur une partie de la réalité des personnes victimes de racisme. Le dernier de nos projets est la Plateforme des formations continues de lutte

contre le racisme, prestation en ligne unique en Suisse. Le racisme est un sujet qui me touche personnellement et m'intéresse professionnellement depuis de nombreuses années. Je veux contribuer à rendre cette problématique plus visible et renforcer l'action contre le racisme et la discrimination en Suisse, qui doivent être décelés dans les institutions politiques et au sein de la société et condamnés à travers une norme pénale de lutte contre le racisme qui protège toutes et tous.



Jeanne Durafour

Responsable de la rédaction francophone

Après un stage au sein de la rédaction francophone de humanrights.ch et un mandat lié à la réorganisation du nouveau site web, j'ai repris les rôles de la rédaction francophone de la Plateforme d'information en automne 2020. Mon travail consiste à suivre l'actualité suisse des droits humains et à rédiger et traduire des articles avec un-e stagiaire, une équipe de bénévoles et des expert-e-s. Nous documentons également aussi bien les cas suisses à la Cour européenne des droits de l'homme que les arrêts du Tribunal fédéral

intéressants, et fournissons des informations de base sur le système des droits humains. Je trouve particulièrement intéressante cette activité de suivi de l'évolution de nos droits, qui nous semblent souvent acquis et indiscutables, alors que initiatives que des lois et des idéologies peuvent les remettre en question. Au sein de humanrights.ch, nous pouvons réagir de manière flexible et dynamique aux différentes thématiques en lien avec l'actualité.



Lea Schreier

Collaboratrice étudiante au sein du projet Accès à la justice

«Je collabore depuis fin 2019 à la mise sur pied du projet Accès à la justice, qui consiste notamment à créer un point de contact pour les litiges stratégiques. Je réunis par exemple de la documentation sur des cas stratégiques passés ou actuels. Ces affaires amènent la justice à se prononcer sur des violations précises des droits humains, en lui soumettant un cas concret. Mon travail auprès de humanrights.ch est un complément idéal et passionnant à mon master en études européennes et internationales. J'y bénéficie d'une

grande latitude, je peux m'y engager pleinement. C'est très intéressant de participer à un projet dès sa conception et de le réaliser. J'ai pu mieux me rendre compte qu'en Suisse aussi, nous devons consolider les droits humains et garantir justement l'accès à la justice pour toutes et pour tous, par exemple.»



Marianne Aeberhard

Directrice de humanrights.ch

«J'ai repris la direction de humanrights.ch en octobre 2018. Diriger une organisation de taille modeste comme la nôtre est un travail très varié, puisque nous n'avons pas de départements auxquels déléguer les tâches. En venant chez humanrights.ch, j'ai décidé de faire de ma passion mon travail. Auparavant, j'ai été active pendant des années au sein de l'ONG MultiWatch, la plupart du temps comme bénévole, en parallèle à mon emploi comme spécialiste en sciences sociales. J'ai mené pendant longtemps deux vies pa-

rallèles: l'une très intellectuelle et cérébrale, l'autre plus passionnée. À un moment donné, j'ai voulu un travail plus épanouissant, qui ne soit pas seulement alimentaire. Quand le poste de directrice de humanrights.ch s'est libéré, j'ai tout de suite su que je voulais m'y engager pour défendre les droits humains en Suisse!»



Matthias Hui

Co-coordonateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

«Je travaille depuis 2013 auprès de humanrights.ch. J'y suis arrivé par le biais d'un projet auquel je collabore encore: la Civic Solidarity Platform, un réseau d'organisations de droits humains de la région OSCE, qui va donc des États-Unis à la Russie en passant par tout le continent européen. Aujourd'hui, je suis avant tout co-coordonateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, qui regroupe 90 organisations de l'ensemble du pays. Je collabore donc avec de nombreuses personnes provenant des domaines pro-

fessionnels les plus variés, je coordonne des groupes de travail, je prépare des colloques comme celui que nous avons organisé l'année passée sur la protection contre la discrimination; je suis une plaque tournante du réseau. humanrights.ch m'offre un environnement de travail stimulant, avec des collègues compétents et très engagés. Notre organisation a évidemment évolué et de nombreux-ses jeunes ont remplacé la première génération de pionniers. Participer à son histoire est très enrichissant pour moi qui ne suis plus si jeune.



Melina Hofer

Collaboratrice étudiante dans les domaines de la production vidéo et du secrétariat

«Il y a un an, j'ai fait un stage de communication vidéo auprès de humanrights.ch. J'y ai participé au développement d'une infrastructure pour le travail vidéo, puis ai mis au point divers prototypes de contenus. En septembre 2020, humanrights.ch m'a engagée et j'y travaille depuis au secrétariat également. Mes diverses tâches me permettent d'être en contact permanent avec les membres de l'équipe et de suivre les nombreux projets de humanrights.ch, et notamment celui concernant l'accès à la justice, pour lequel je réalise

du matériel vidéo sur des litiges stratégiques en Suisse. Ce travail me fait réaliser que les droits fondamentaux et les droits humains ne sont pas acquis une fois pour toutes, et que les obstacles sont tant structurels que sociétaux. Je trouve important que notre association vive avec son temps et mise maintenant aussi sur la communication par vidéo pour compléter le grand éventail d'activités qu'elle réalise afin de consolider et promouvoir les droits humains.»



Olivianne Wohlhauser

Stagiaire au sein de la rédaction francophone

«Lors de mon stage chez humanrights.ch, j'ai principalement travaillé pour la Plateforme d'information. Je traduis des textes de l'allemand au français, gère notre présence sur les réseaux sociaux et élabore de nouvelles publications. J'ai récemment écrit un article sur les nouvelles restrictions du permis F. Actuellement, je suis en train de travailler sur l'influence de la pandémie sur les droits fondamentaux. Les six derniers mois m'ont permis de développer des compétences de traduction, d'approfondir ma connaissance des droits

humains et de pouvoir suivre aux premières loges le processus parlementaire suisse. J'ai aussi eu l'opportunité de mieux connaître la Suisse allemande et les ONG actives dans cette région. La situation actuelle et la nécessité de faire du home office ont définitivement rendu mon stage plus difficile. Mais les réunions hebdomadaires de la rédaction et les rencontres virtuelles avec toute l'équipe m'ont permis de rester motivée.»



Simon Hitzig

Stagiaire auprès de la rédaction germanophone et du Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme

Dans le cadre de mon stage auprès de humanrights.ch, j'ai d'abord réalisé des tâches techniques et participé à la conception de la nouvelle structure du site internet. J'ai aussi pu rédiger quelques brefs articles, puis un article plus long dans un deuxième temps. Après six mois, mon stage a été prolongé. Je travaille en ce moment avant tout pour le Réseau de centres de consultation pour les victimes du racisme. Je saisis et traite notamment les cas de discrimination raciale

qui nous sont signalés et entrent dans la statistique du rapport d'analyse «Incidents racistes recensés par les centres de conseil. «Ce n'est pas toujours simple, car ces affaires sont souvent. Ce que j'aime chez humanrights.ch, c'est la variété des thèmes abordés et la possibilité de susciter le débat public, d'y participer. Je suis toujours impressionné de voir qu'une organisation aux ressources si modestes fait un travail d'une telle ampleur et jouit d'une si bonne réputation.



Valentina Stefanović

Responsable de la rédaction germanophone
Co-coordinatrice de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Je travaille depuis 2017 auprès de humanrights.ch. J'y ai effectué un stage, puis ai été engagée au secrétariat et au sein de l'équipe de rédaction germanophone, de laquelle je suis aujourd'hui responsable: je rédige mes propres textes, coordonne les bénévoles, assure le suivi d'articles d'autres rédacteur-trice-s et analyse notre site internet. J'assume aussi un suivi des rapports périodiques que la Suisse établit dans le cadre des conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Eu-

rope relatives aux droits humains. Depuis peu, je suis également co-coordinatrice de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains. Je suis heureuse de pouvoir m'engager en tant que juriste sur mes sujets de prédilection: la protection contre la discrimination, les droits des minorités et les droits humains dans le discours sécuritaire. Mes tâches de rédaction et de coordination me fournissent un travail très varié, en accord avec mes convictions personnelles.

Autres collaborateur-trice-s

Isabelle Michaud, responsable de la rédaction francophone (jusqu'en mai 2020)
Stefanie Rinaldi, responsable de la Plateforme d'information (jusqu'en janvier 2020)

Stagiaires

Jeanne Durafour, Simon Hitzig, Melina Hofer, Ramona Neidhart et Olivianne Wohlhauser

Bénévoles

Deborah Glaus, Damian Cavallaro, Nicolas Broccard, Milena Holzgang, Patrick Burger et Michael Marugg (version allemande de la Plateforme d'information)
Nicolas Fedrigo, Claire Robinson, Dominique Tran, Marie-Thérèse Page-Pinto, Morgane Ventura, Maïna Aerni, Zélie Jeanneret-Grosjean, Morgane Pierroz, Alice Dugerdil, Adrien Folly, Sarah Wolfer et Caroline Schlunke (version française de la Plateforme d'information)
Jan Reichardt, Evin Julia Yesilöz et Katja Moll (law clinic de l'Université de Berne)

Comptabilité

Renato Giacometti, Abrakadabra Treuhand, Langnau

Support informatique et services web

Kevin Eggel
Carol Brandalise et Flavia Vattolo, weave
Olivier Blattmann, ical

Comité

Dieter von Blarer (président): avocat, Aesch (BL)
Stefan Manser Egli: doctorant et assistant à l'Université de Neuchâtel, Berne
Kaj Rennenkampff (finances): secrétaire syndical, Berne
Ruedi Tobler: militant en faveur des droits humains, Walzenhausen (AR)
Barbara von Rütte: juriste, Université de Bâle
Anouk Remund: juriste, Berne
Susanne Rudolf: spécialiste marketing et recherche de fonds, Zurich
Jana Maletic: juriste, Lucerne

Retour sur l'année 2020

L'année 2020 a été à bien des égards très particulière, et pas seulement en raison de la pandémie de Covid-19. C'est en effet à ce moment-là que notre processus de transformation est devenu visible.

Une nouvelle identité visuelle

En été 2020, nous avons enfin pu montrer le fruit d'un travail acharné sur toute une année: humanrights.ch a changé de look!

Premier signe de cette mue: la publication en avril de notre rapport annuel nouvelle version, signé Ursina Völm et Martina Walthert (VW-Design), nos graphistes «maison», avec en couverture une illustration en style «découpage» conçue par Isabelle Bühler, une idée que nous reprendrons ensuite pour toute une série de publications, et qui fait maintenant partie intégrante de notre image. Le parapluie, ou l'ombrelle, nous a paru être un symbole positif, peu connoté, tout à fait indiqué pour la défense des droits humains.

Nous avons donc aussi eu recours à cette métaphore pour nos dépliants et nos cartes postales et l'avons utilisé pour les sujets suivants: financement des droits humains (rapport annuel 2019), droits humains lors de privation de liberté (dépliant de la consultation juridique) ainsi que protection des droits humains en général (dépliant de humanrights.ch). Et d'autres suivront en 2021, lorsque nous produirons de nouveaux imprimés pour nos autres thèmes prioritaires: accès à la justice (voir le titre du présent rapport annuel), discrimination et racisme.

L'un des grands moments de cette année a sans aucun doute été le lancement de notre nouveau site internet, début juillet, qui a rendu notre organisation et nos prestations plus visibles et plus accessibles. Notre plateforme d'information, qui représentait la totalité de notre site internet, y côtoie désormais nos autres axes de travail. Avec l'agence weave, qui gère notre site, nous avons également beaucoup travaillé à la restructuration de notre plateforme d'information: nous utilisons désormais des «hashtags» et une présentation par type d'information (thèmes spécifiques, argumentaires, monitoring de la jurisprudence et recommandations à la Suisse ainsi qu'informations générales) pour que les internautes puissent se repérer dans l'important volume d'informations que nous mettons à leur disposition. Notre changement d'identité visuelle a été pour toute l'équipe un énorme défi non seulement technologique, mais aussi psychologique, car nous avons investi beaucoup d'énergie dans un projet dont l'avenir n'a tenu qu'à un fil jusqu'au printemps 2020. La situation s'est maintenant décantée pour les deux à trois prochaines années et nous espérons que ces investissements porteront leurs fruits à long terme également.



La page d'accueil de notre nouveau site internet

Illustrations d'Isabelle Bühler sur le financement, la privation de liberté et les droits humains en général

La refonte de la Plateforme d'information n'est pas encore terminée. Des optimisations techniques doivent y être apportées et la version anglophone du site sera remise en ligne en été 2021. Grâce au lancement de notre nouveau site, le fléchissement du nombre total de visites a été entièrement résorbé en fin d'année, bien que certaines parties du site ne soient plus ou pas encore accessibles: ce succès nous réjouit tout particulièrement, car il nous conforte dans nos choix.

Le lancement de nos nouvelles newsletters, en automne, nous a sans aucun doute rendu·es plus visibles. Nous ne nous sommes pas limité·es à adapter nos newsletters à notre nouvelle identité visuelle, nous avons aussi étendu notre gamme d'outils de communication à certaines possibilités techniques et à de nouveaux canaux de communication. À tout cela sont encore venues s'ajouter des informations sur notre organisation: outre les articles publiés dans les «Nouvelles de la plateforme d'information», nous diffusons maintenant une newsletter, davantage axée sur les actualités. Chacune d'entre elles contient une analyse de l'actualité politique, des cas traités par nos services, des informations sur des initiatives ou des campagnes en lien avec les droits humains ou encore des communiqués de presse ou des informations sur des activités de humanrights.ch. Cette newsletter nous ouvre de nouvelles possibilités de sensibiliser aux droits humains et d'agir sur l'application de ces droits.

Enfin, notre vitrine a elle aussi changé de look, quoique pas de manière aussi dynamique qu'espéré, à cause du télétravail. Nous souhaitons en effet en faire un reflet de nos diverses activités et de certains thèmes tels que le racisme.

Une nouvelle identité visuelle pour le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, que humanrights.ch dirige depuis 2005, a lui aussi changé d'identité visuelle et de logo, parallèlement à humanrights.ch, pour garder une image proche de la nôtre.

Le rapport du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, que humanrights.ch publie chaque année en collaboration avec la Commission fédérale contre le racisme, a lui aussi opéré une mue. Nous avons ainsi revu non seulement son graphisme, mais aussi la présentation du contenu et l'importance accordée à ses divers éléments. Les résultats des analyses sont dorénavant présentés davantage en fonction des groupes cibles et de manière plus claire. Les exemples de cas y sont mieux mis en avant et les graphiques plus intelligibles.

Nous avons procédé à une modification de fond dans le rapport sur le racisme et dans le Système de documentation du racisme DoSyRa, en supprimant la catégorie «cas subjectifs de discrimination sans base objective suffisante». La base de données contient donc dorénavant tous les cas dans lesquels un motif raciste ne peut être exclu. En renonçant à cette

catégorie, nous nous donnons les moyens de mieux refléter le racisme au quotidien et les incidents racistes qui se produisent dans le domaine privé. En raison de ce changement dans les catégories utilisées, les résultats du rapport d'analyse 2020 ne seront pas comparables avec ceux des années précédentes.

Plaidoyer pour une Institution nationale des droits humains digne de ce nom

Fin 2019, le Conseil fédéral a enfin adopté le projet de loi prévoyant la création d'une institution nationale des droits humains (INDH), 25 ans après y avoir été invité par l'ONU et après 18 ans d'engagement de la société civile suisse en faveur de cette cause. En 2020, il s'est agi pour nous d'organiser le travail de plaidoyer en faveur d'une INDH forte; c'est la mission centrale de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, fondée en 2014, dont humanrights.ch assure la coordination.

Le projet de loi présenté par le Conseil fédéral est un complément de la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Le message qui l'accompagne mentionne une contribution fédérale annuelle (issue du budget du Département fédéral des affaires étrangères) d'un million de francs suisses seulement. En 2020, le groupe de travail de la Plateforme des ONG a travaillé d'arrache-pied sur le sujet: il a mis à jour les fondamentaux, a créé plusieurs fiches sur l'INDH en tant qu'institution, mais aussi sur ses tâches concrètes et sur ses effets dans divers domaines tels que la lutte contre la pandémie de Covid-19, le travail au sein de structures fédéralistes ou encore la défense des droits des enfants et des personnes handicapées. Ce matériel sert à mener un intense plaidoyer auprès des membres du Parlement et en particulier auprès des commissions qui se pencheront sur le projet de loi. Notre principale critique concerne le financement de la future institution. Avec un budget d'un million de francs, l'INDH n'aurait même pas les moyens de l'institution qui lui a précédé, le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). Selon le budget que nous avons établi en fonction des tâches conférées à l'INDH par le projet de loi, un montant au moins cinq fois supérieur est nécessaire pour se doter d'une INDH forte, qui remplisse les critères d'une telle institution.

humanrights.ch coordonne le groupe de travail INDH de la Plateforme des ONG et apporte un soutien énergique au travail d'information sur le sujet, notamment en présentant les informations de base sur notre plateforme. Nous avons aussi réalisé une vidéo. Grâce à une stagiaire spécialiste des outils multimédias, engagée à 10 % depuis l'été 2020, nous disposons désormais aussi de cet outil de communication très utile pour le plaidoyer.



Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

La nouvelle version du logo du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

Notre nouvelle newsletter



Le rapport sur le racisme nouvelle version



Vidéo sur l'institution nationale des droits humains

Covid-19

La pandémie de coronavirus nous a nous aussi passablement occupé·e·s. Nous avons abordé dans plusieurs articles publiés sur notre plateforme d'information les conséquences de cette crise pour les droits humains, en nous focalisant sur les effets qu'ont eu les restrictions supplémentaires des libertés sur les personnes en détention.

Pour ce qui est de l'organisation de notre travail, la pandémie ne nous a pas pris au dépourvu. En mars 2020, quelques investissements ont suffi pour que nous puissions passer au télétravail et notre équipe a vite trouvé ses marques dans cette nouvelle manière de travailler. Nous avons pu poursuivre presque normalement notre activité, même si certain·e·s d'entre nous ont dû réduire leur temps de travail lors du semi-confinement afin de s'occuper de leurs enfants.

Pour ne pas nous perdre de vue, nous avons pris l'habitude d'organiser une visio-conférence chaque deux semaines, tant que cette situation extraordinaire perdurera. Lors de notre verrée virtuelle de Noël, nous étions toutefois unanimes: le contact personnel nous manque et nous nous réjouissons de retourner au bureau!



De gauche à droite et de haut en bas: Marianne, Valentina, Melina, Lea, Gina, Jeanne, Olivianne, Matthias, David

Faire figurer humanrights.ch dans son testament

Depuis 2020, les membres de humanrights.ch peuvent nous mentionner dans leur testament.

L'idée de continuer à nous soutenir vous plaît? Notre action vous tient à cœur, et vous aimeriez faire un legs en notre faveur ou nous instituer héritier? En faisant figurer humanrights.ch dans votre testament, vous posez un acte fort, vous contribuez à la défense des droits humains et du vivre ensemble en Suisse.

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche grâce à notre collaboration avec deinadieu.ch, qui fournit des informations détaillées sur le sujet et vous permet de rédiger un testament en ligne.

Nous avons éveillé votre intérêt? Vous avez des questions? Merci de me contacter: Marianne Aeberhard, directrice
031 302 01 61, marianne.aeberhard@humanrights.ch



Comptes annuels et bilan 2020

Compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

Produit d'exploitation	732 040
Dons liés	578 784
Dons libres	95 229
Produits divers	58 027

Charges d'exploitation	653 701
Projets et services	589 688
Plateforme d'information hr.ch	208 498
Réseau de centres de conseil racisme	114 572
Service de conseil juridique pour personnes en détention	94 884
Plateforme des ONG suisses	63 589
Civic Solidarity Platform CSP	16 976
Projet Accès à la justice	37 314
Projet Identité visuelle	53 855

Communication et collecte de fonds 66 433

Charges administratives	126 858
Frais de personnel	53 613
Locaux et assurances des biens	17 725
Administration et informatique	28 969
Contributions projets propres	23 390
Amortissements et charges diverses	3 161

Résultat opérationnel -50 939

Résultat financier	-692
Résultat exceptionnel	7 191
Variation du capital du fonds	10 906
Variation du capital de l'organisation	29 984
Fonds de développement institutionnel	4 677
Fonds d'heures supplémentaires	5 572
Fonds du personnel	2 907
Fonds Contributions hr.ch projets	16 829

Résultat annuel -3 550

Bilan au 31 décembre 2020

Actif	
Actif circulant	503 058
Actif immobilisé	3 926
Total actif	506 985

Passif	
Capitaux de tiers	
Engagements à court terme	122 466
Fonds liés aux projets	107 348
Total capitaux de tiers	229 814
Fonds propres	
Capital lié (fonds)	235 266
Capital libre	41 906
Total capital propre	277 17
Total passif	506 985

Nos remerciements à nos donateurs

La Fondation fondia, la fondation Hirschmann, le Fonds en faveur des droits humains de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS, L'Association suisse de la Libre Pensée, la Fondation «Stiftung für kirchliche Liebestätigkeit», la Fondation Rosmarie Aebi, la Société suisse d'utilité publique

Christian Solidarity International (CSI), l'Entraide protestante suisse (EPER), la Croix-Rouge suisse (CRS), Unia Suisse, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure

Amnesty International Suisse, les Juristes démocrates de Suisse (JDS), Gemeinnütziger Frauenverein Baden, La Fédération suisse des sourds SGB-FSS, l'agence web weave

La Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service de lutte contre le racisme (SLR) ainsi que le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes du Département fédéral de l'intérieur (DFI); la Direction du droit international public ainsi que la Division Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE); les cantons suivants: AG, AR, AI, BL, BS, BE, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZH et ZG.

Les membres de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains Divers particuliers: membres, sympathisant·e·s, donateurs et donatrices.

À toutes et à tous, un grand merci pour votre fidélité en ces temps mouvementés!



© humanrights.ch
Mars 2021

Rédaction:
Marianne Aeberhard

Mise en page:
Völm + Walthert,
VW Design (Zurich)